

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



DÉLIBÉRATION N°2023-106 - CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC MUSIQUE ET DANSE EN LOIRE-ATLANTIQUE, DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « TRAVERSES »

Le 20 septembre 2023, à dix-huit heures trente-sept minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 14 septembre 2023

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	23
Excusés	10

Présents :

Mme Danielle CORNET - Mme Sylvie MORAND - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT
M. Christian BURLLOT - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Margareth SAMSON
Mme Sabrina DUVAL - M. Jonathan HERVÉ - M. André THIBAudeau

Excusés :

Mme Muriel MAHÉ (pouvoir à M. Sébastien COIRRE)
M. Jean-François GAUTIER (pouvoir à M. André THIBAudeau)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLLOT)
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à Mme Souad TERRASSIN)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Margareth ABOT)
M. Brice CLOUET (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Jonathan HERVÉ)
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Hélène MAVÉRAUD)

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

Mme Sylvie FUSELLIER, 3^{ème} Adjointe déléguée au Cœur de ville, à la Culture et à l'animation

Initié en 2015, Traverses est un dispositif d'accompagnement à la scène des équipes artistiques professionnelles de Loire-Atlantique, qui vise à soutenir la création, la diffusion et la diversité musicale. Traverses accompagne la production, la création et la diffusion de concerts et spectacles musicaux et favorise leur inscription sur le territoire départemental.

Pour la saison 2023/2024, le dispositif Traverses fédère seize structures partenaires : salles de concert, salles de spectacles, lieux de résidence et collectivités développant une saison culturelle en Loire-Atlantique.

Il est proposé de conclure une convention avec Musique et Danse en Loire-Atlantique, afin de définir les

engagements et les moyens mis en œuvre par chacun dans le cadre de l'opération.

Chaque structure partenaire s'engage notamment à abonder le fonds mutualisé d'aide à la création à hauteur de 300 € pour l'année 2023. L'apport de Musique et Danse en Loire-Atlantique s'élève à 7 500 €, ce qui porte à 12 000 € le budget total du fonds mutualisé pour l'année 2023.

En qualité de scène de territoire, le Carré d'argent s'engage à préacheter une représentation tout public de l'un des projets musicaux Ainsi, grâce au dispositif, le Carré d'argent accueillera le spectacle Näcken _ Spat'Sonore & Söta Sälta, le mercredi 28 février 2024. Par ailleurs, l'équipe du spectacle sera également en résidence de création en février 2024.

De son côté, Musique et Danse en Loire-Atlantique coréalise les représentations tout public organisées par les scènes généralistes en s'engageant financièrement à hauteur de 50% du déficit TTC réalisé.

Le budget prévisionnel est le suivant :

BP Näcken - Spat'Sonore & Söta Sälta		
Mercredi 28 février 2024 à 11h, 15h et 17h au Carré d'argent à Pont-Château		
	Dépenses MDLA	Dépenses Partenaire
Coût de cession	3 165,00 €	
Droit d'auteur	411,45 €	
Coûts techniques	750,00 €	
Frais annexes	1 380,00 €	
Sous-total	5 706,45 €	0 €
Total des dépenses	5 706,45 €	
Total des recettes de billetterie		1 000 €
Déficit	4 706,45 €	
Accord de partage	50%	50%
Montant dû par chaque partenaire	2 353,23 €	2 353,23 €
Montant à facturer		3 353,23 €

VU l'avis favorable de la Commission mixte Finances / Culture, animations, en date du 12 septembre 2023 ;

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer la convention, annexée à la présente délibération, conclue avec Musique et danse en Loire-Atlantique dans le cadre du dispositif « Traverses » et ainsi que toute évolution de ladite convention, sous réserve qu'elle ne remette pas en cause son économie générale.
- > D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 21 septembre 2023

Le secrétaire de séance,
Jonathan HERVÉ




Le Maire,
Danielle CORNET




Pièce annexe : Convention de partenariat 2023-2024 – Dispositif Traverses

Prénom – Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :
- De la transmission au contrôle de légalité le : 25/09/2023
- De la publication ou notification le : 25/09/2023

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette – C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.